



Séance ordinaire du comité exécutif de la Ville de Gatineau tenue dans la salle des Comités de la Maison du citoyen, 25, rue Laurier, Gatineau, le mercredi 12 juin à 9 h 30 à laquelle sont présents, monsieur le maire Maxime Pedneaud-Jobin, messieurs les conseillers Cédric Tessier, président, Gilles Chagnon, Pierre Lanthier et madame la conseillère Renée Amyot formant quorum du comité.

Sont également présents, messieurs et mesdames Marie-Hélène Lajoie, directrice générale, Luc Bard, directeur général adjoint, André Turgeon, directeur général adjoint, Melvin Jomphe, directeur de cabinet et M^e Marie-Claude Thibeault, greffier adjoint.

CE-2019-391

SOUSSION 2019 SP 056 - FOURNITURE ET INSTALLATION DE STRUCTURES DE JEUX POUR LES PARCS SAINT-RENÉ ET DE LA CÔTE-DES-NEIGES - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU LAC-BEAUCHAMP ET DU CARREFOUR-DE-L'HÔPITAL - JEAN-FRANÇOIS LEBLANC ET GILLES CARPENTIER

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge des contrats à la firme Équipements Récréatifs Jambette inc., 700, rue des Calfats, Lévis, Québec, G6Y 9E6, pour la fourniture et l'installation de structures de jeux pour le parc Saint-René au montant de 72 710,19 \$ incluant les taxes, et pour le parc de la Côte-des-Neiges d'une somme de 71 922,61 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et ses soumissions déposées le 17 avril 2019, ces dernières ayant obtenu les plus hauts pointages conformément à la grille d'évaluation dûment autorisée, et ce, pour chacun des parcs.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19007-017-91334	66 394,09 \$	Plan d'investissements communautaires - 19-3042 - Parc Saint-René
18-19007-019-91335	65 674,93 \$	Plan d'investissements communautaires - 19-3044 - Parc de la Côte-des-Neiges
04-13493	6 289,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	6 274,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-392

SOUSSION 2019 SP 062 - FOURNITURE DE STRUCTURES DE JEUX D'EAU POUR LES PARCS DU VIEUX-VERGER ET LAFLÈCHE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DE LUCERNE ET DE POINTE-GATINEAU - GILLES CHAGNON ET MYRIAM NADEAU

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte la soumission de la firme Mécanarc inc., 180, rue Lucien-Thibodeau, Portneuf, Québec, G0A 2Y0, pour la fourniture de structures de jeux d'eau pour le parc du Vieux-Verger, d'une somme de 73 000 \$ incluant les taxes, et désigne ce dernier comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable des travaux d'aménagement pour acquérir les structures de jeux d'eau pour le parc du Vieux-Verger, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 avril 2019, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage pour ce parc conformément à la grille d'évaluation autorisée.

De plus, ce comité accepte la soumission de la firme Tessier Récréo-Parc inc., 57-825, rue Théophile-Saint-Laurent, Nicolet, Québec, J3T 1A1, pour la fourniture de structures de jeux d'eau pour le parc Laflèche, d'une somme de 55 490,38 \$ incluant les taxes, et désigne ce dernier comme fournisseur exclusif auprès duquel devra s'approvisionner l'entrepreneur responsable des travaux d'aménagement pour acquérir les structures de jeux d'eau pour le parc Laflèche, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 23 avril 2019, cette dernière ayant obtenu le plus haut pointage pour ce parc conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19011-001-91336	66 658,73 \$	Jeux d'eau - Parcs du Vieux-Verger et Louis-Filion - 19-3029 – Jeux d'eau – Parc du Vieux-Verger
18-16005-012-91337	50 670,11 \$	Plan quadriennal - Parc et Structures récréatives - 16-3019 - Parc Laflèche
04-13493	5 587,75 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	5 573,79 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-393

SOUSSION 2019 SP 108 - TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT À LA MAISON DU CITOYEN - PROJET 18-2008 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Defran inc. 55, rue Breadner, Gatineau, Québec, J8Y 2L7, pour le réaménagement d'une salle de toilette à la Maison du citoyen, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un montant total approximatif de 112 422 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 13 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-19002-001-91338	102 656,26 \$	Rénovations au Cabinet du maire – 18-2008 - Travaux - Cabinet du maire
04-13493	4 888,98 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 876,76 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-394 **SOUSSION 2018 SP 115 - SERVICES PROFESSIONNELS D'INGÉNIEURS-CONSEILS - CALIBRATION DU MODÈLE HYDRAULIQUE - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Aqua Data inc., 95, 5^e Avenue, Pincourt, Québec, J7W 5K8, pour les services professionnels de calibration du modèle hydraulique, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à l'offre de prix, pour un montant total approximatif de 178 584,92 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 26 mars 2019, et ce, comme étant la seule soumission s'étant qualifiée après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-17003-044-91339	163 071,83 \$	Honoraires professionnels - Projets routiers, d'aqueduc et d'égouts - 18-6003 – Honoraires professionnels – Balancement hydraulique
04-13493	7 766,25 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	7 746,84 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-395 **SOUSSION 2018 SP 318 - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT, PHASE 2 - PARC SHAMAL - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE**

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Polane inc., 621, rue de Vernon, Gatineau, Québec, J9J 3K4, pour les travaux d'aménagement de la phase 2 du parc Shamal, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission, pour un total approximatif de 286 408,59 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 3 mai 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-18011-001-91340	261 529,21 \$	Parc du Shamal, phase 2 - 18-3013 -
04-13493	12 455,26 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	12 424,12 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-396

AUTORISER UN AJUSTEMENT DE COÛT DE SOUMISSION - SANS IMPACT BUDGÉTAIRE - BOLESS CONSTRUCTION INC. - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU PAVILLON AU PARC DES CÈDRES - DISTRICT ÉLECTORAL D'AYLMER - AUDREY BUREAU

CONSIDÉRANT QUE ce comité, par sa résolution numéro CE-2018-800 du 24 octobre 2018, a octroyé un contrat, à la firme Boless inc., pour un montant total de 6 238 000 \$ incluant les taxes, pour la construction d'un nouveau pavillon au parc des Cèdres;

CONSIDÉRANT QU'un montant de 86 305,36 \$ incluant les taxes, est autorisé en vertu des délégations de pouvoir numéros 158959, 159384, 159670 et 160390 représentant les ordres de changements numéros 1, 2, 3 et 4;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur a également déposé plusieurs autres demandes de coûts supplémentaires. L'analyse de ces demandes a été effectuée par la firme Lapalme Rheault Architectes et associés inc. et des ordres de changement numéros 5, 6, 7 et 8 ont été émis par celle-ci pour les travaux supplémentaires, le tout totalisant un montant de 391 029,21 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le coût des ordres de changement recommandés par la firme Lapalme Rheault Architectes et associés inc. s'élève à ce jour à un montant de 477 334,57 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT QUE le montant de l'ajustement dépasse la limite prévue au Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT QU'après vérifications, le Service des infrastructures recommande le montant supplémentaire de 391 029,21 \$ incluant les taxes :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité :

- entérine les délégations de pouvoir numéros 158959, 159384, 159670 et 160390 pour les ordres de changement numéro 1, 2, 3 et 4 pour un montant de 86 305,36 \$ incluant les taxes;
- approuve le montant supplémentaire de 391 029,21 \$ incluant les taxes, pour les ordres de changement numéros 5, 6, 7 et 8 dans le cadre du projet de construction d'un nouveau pavillon au parc des Cèdres, portant ainsi le total des ajustements à 477 334,57 \$ incluant les taxes.

Le coût total du contrat représente un montant de 6 715 334,57 \$ incluant les taxes.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-16009-010-91341	357 061,78 \$	PDI - Pavillon d'accueil - Parc des Cèdres - 16-2013 - Contingences
04-13493	17 004,97 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	16 962,46 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-397

DÉROGATION AU RÈGLEMENT NUMÉRO 44-2003 CONCERNANT LE BRUIT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE DE GATINEAU AFIN D'AUTORISER LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC À FAIRE EXÉCUTER DES TRAVAUX HORS DES HEURES PERMISES SUR LE BOULEVARD SAINT-RAYMOND, ENTRE LE CHEMIN PINK ET LE BOULEVARD DES ALLUMETTIÈRES - DISTRICTS ÉLECTORAUX DU PLATEAU ET DU PARC-DE-LA-MONTAGNE-SAINTE-ROSE - MAUDE MARQUIS BISSONNETTE ET LOUISE BOUDRIAS

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Transports du Québec doit réaliser des travaux de réfection de la chaussée sur le boulevard Saint-Raymond dans les deux directions, entre le chemin Pink et les bretelles du boulevard des Allumettières Est;

CONSIDÉRANT QUE les travaux qui devaient être réalisés en mai, juin et juillet 2019 ont été reportés en juillet, août et septembre 2019 suite à des délais dans l'octroi du contrat;

CONSIDÉRANT QUE les travaux devraient débuter vers le 2 juillet 2019 et se terminer en septembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE les travaux s'échelonnent sur environ sept semaines;

CONSIDÉRANT QU'il n'y aura pas de fermeture complète du boulevard, les chaussées de part et d'autre de l'îlot central seront fermées de façon alternative;

CONSIDÉRANT QU'une voie sera maintenue dans chaque direction sur la chaussée ouverte;

CONSIDÉRANT QUE les intersections seront gérées par des signaleurs;

CONSIDÉRANT QUE lors des travaux, la circulation sur ce boulevard d'importance sera grandement affectée;

CONSIDÉRANT QUE le Ministère désire réaliser les travaux de nuit et le dimanche (de 20 h à 6 h 30 du dimanche au jeudi et de 21 h 30 à 6 h 30 du jeudi au samedi), le tout afin de minimiser les impacts sur la circulation;

CONSIDÉRANT QUE l'article 7 du Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau stipule que les travaux effectués en dehors des heures permises, soit du lundi au samedi entre 7 h et 21 h, doivent être autorisés par le comité exécutif si un immeuble servant d'hébergement se situe à moins de 150 m des travaux;

CONSIDÉRANT QUE les travaux seront réalisés hors des périodes permises par le règlement numéro 44-2003 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une dérogation au Règlement numéro 44-2003 concernant le bruit sur le territoire de la ville de Gatineau afin d'autoriser le ministère des Transports du Québec à réaliser des travaux de réfection de la chaussée du boulevard Saint-Raymond la nuit et le dimanche, entre le chemin Pink et le boulevard des Allumettières, pour environ sept semaines entre les mois de juillet et septembre 2019;

De plus, ce comité demande au ministère des Transports du Québec d'aviser le Service des infrastructures de l'horaire exact des travaux, au moins cinq jours ouvrables avant la réalisation de ceux-ci.

Adoptée

CE-2019-398

SOUSSION 2018 SP 287 - ÉLARGISSEMENT DU CHEMIN PINK À QUATRE VOIES - PHASE 1 - SERVICE DES INFRASTRUCTURES - DISTRICT ÉLECTORAL DU PLATEAU - MAUDE MARQUIS-BISSONNETTE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Pavage Coco (Coco paving inc.), 636, chemin Klock, Gatineau, Québec, J9J 3G9, pour les travaux d'élargissement du chemin Pink à quatre voies, phase 1, sur la base des prix unitaires et forfaitaires inscrits à la formule de soumission pour un montant approximatif total de 11 317 436,56 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 12 février 2019, et ce, comme étant la plus basse soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
06-30838-001-91196	6 913 517,50 \$	Règlement – Travaux, phase 1 – Élargissement du chemin Pink – 15-3079 - Ministère des Transports du Québec
06-30838-003-91197	400 000,00 \$	Règlement - Travaux, phase 1 – Élargissement du chemin Pink – 15-3079 – Trottoir – Ville de Gatineau
Futur FDI	3 020 810,58 \$	Futur FDI
04-13493	492 169,45 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	490 939,03 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-399

SOUSSION 2019 SP 018 - FOURNITURE D'ÉCHANGEURS DE CHALEUR POUR LE CHAUFFAGE DE BOUE D'UNE USINE D'ÉPURATION - SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Alfa Laval inc., 3500, boulevard Matte, Brossard, Québec, J4Y 2Z2, pour la fourniture de six échangeurs de chaleur pour le chauffage de boues du secteur 3200 de la station d'épuration des eaux usées, située au 858A, rue Notre-Dame, pour un montant total de 510 489 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 25 avril 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
18-15005-016-91333	466 144,50 \$	Équipement et travaux d'entretien – Usines et équipement - Échangeurs de chaleur – Usine d'épuration
04-13493	22 200,00 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	22 144,50 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-400

RATIFICATION DES LISTES DES LOCATIONS ET DES ACHATS DE BIENS NON DURABLES NUMÉROS B-11 - 290 092,78 \$ - PÉRIODE DU 31 MARS AU 6 AVRIL 2019, B-12 - 125 328,67 \$ - PÉRIODE DU 7 AU 13 AVRIL 2019, B-13 - 228 677,71 \$ - PÉRIODE DU 14 AU 27 AVRIL 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité ratifie les listes des locations et des achats de biens non durables numéros B-11 au montant de 290 092,78 \$ pour la période du 31 mars au 6 avril 2019, B-12 au montant de 125 328,67 \$ pour la période du 7 au 13 avril 2019 et B-13 au montant de 228 677,71 \$ pour la période du 14 au 27 avril 2019.

Le trésorier est autorisé à effectuer les écritures comptables requises et à payer les factures en suivant les procédures en vigueur.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-401

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DU FESTIVAL DE L'OUTAOUAIS EN FÊTE - 21 AU 24 JUIN 2019

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront au parc des Cèdres dans le cadre du Festival de l'Outaouais en fête;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants;

CONSIDÉRANT QUE la largeur de certaines rues et avenues dans le secteur du parc des Cèdres est inférieure à la moyenne;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2019-64 du 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre du Festival de l'Outaouais en fête pour la période du 21 au 24 juin 2019, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Raoul-Roy, entre les rues Brook et Arthur-Croteau;
- Les rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy;
- La rue Xavier, entre les rues McDougall et Arthur-Croteau;
- La rue Xavier, entre les adresses 20 et 30 inclusivement;
- La rue McDougall (sauf les stationnements en perpendiculaire côté sud);
- La rue Harvey, entre les rues Metclafe et John;
- La rue Front, entre la rue Principale et l'entrée du 2, rue Front;
- Rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Front.

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- Rue Metcalfe, entre la rue Harvey et son extrémité nord, côté pair / côté est;
- Rue Raoul-Roy, entre son extrémité sud et la rue Brook, côté pair / côté est;
- Rue John, entre la rue Cathcart et son extrémité nord, côté pair / côté est;
- Rue Harvey, entre les rues Front et John, côté impair / côté nord;
- Rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair / côté nord;
- Rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection ouest), côté impair / côté ouest;
- Rue Douglas, entre les rues John et Raoul-Roy, côté pair / côté sud;
- Rue Oscar-Guertin, côté pair / côté est;
- Rue Prince-de-Galles, côté impair / côté est;
- Rue Xavier, entre les adresses 2 et 20 (côté ouest) et entre l'adresse 32, côté est et la rue Arthur-Croteau;
- Rue Roméo-Gendron, entre le chemin Eardley et la rue Front, côté impair / côté nord;
- Rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et Xavier, côté impair / côté nord;
- Rue Beaulac, entre les rues Xavier et Lattion, côté impair / côté nord;
- Rue Patrimoine, entre la rue Franck-Robinson et Wychwood, côté impair / côté nord.

Stationnement permis en tout temps sur la rue suivante :

- Rue Raoul-Roy, entre la rue Derwin et l'usine de filtration, côté impair / côté ouest.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures, le tout selon le plan numéro G05-031-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale au montant de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2019-402

MODIFICATION TEMPORAIRE À LA RÉGLEMENTATION DU STATIONNEMENT DANS LE CADRE DE L'AUTO SHOW - 9 AU 11 AOÛT 2019

CONSIDÉRANT QUE des activités se dérouleront dans le parc des Cèdres dans le cadre des festivités de l'Auto Show de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la modification à la réglementation du stationnement est nécessaire afin d'assurer la sécurité des participants et des citoyens du secteur;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs aux modifications de la circulation routière sont couverts en service selon le cadre du Programme de soutien aux grands événements via la résolution numéro CM-2019-64 du 22 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE le Service de police assure le contrôle de la circulation :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise la modification temporaire à la réglementation du stationnement sur différentes rues situées près du parc des Cèdres dans le cadre de l'Auto Show de Gatineau, pour la période du 9 au 11 août 2019, à savoir :

Stationnement interdit en tout temps des deux côtés des rues suivantes :

- La rue Raoul-Roy, entre les rues Brook et Arthur-Croteau;
- Les rues Derwin, Brook et Helenore, entre les rues Front et Raoul-Roy;
- La rue Xavier, entre les rues McDougall et Arthur-Croteau;
- La rue Xavier, entre les adresses 20 et 30 inclusivement;
- La rue McDougall (sauf les stationnements en perpendiculaire côté sud);
- La rue Harvey, entre les rues Metcalfe et John;
- La rue Front, entre la rue Principale et l'entrée du 2, rue Front;
- Rue du Couvent, entre les rues Dalhousie et Front.

Stationnement interdit en tout temps sur un seul côté des rues suivantes :

- Rue Metcalfe, entre la rue Harvey et son extrémité nord, côté pair / côté est;
- Rue Raoul-Roy, entre son extrémité sud et la rue Brook, côté pair / côté est;
- Rue John, entre la rue Cathcart et son extrémité nord, côté pair / côté est;
- Rue Harvey, entre les rues Front et John, côté impair / côté nord;
- Rue Cathcart, entre les rues Front et John, côté impair / côté nord;
- Rue Raoul-Roy, entre les rues Arthur-Croteau et Xavier (intersection ouest), côté impair / côté ouest;
- Rue Douglas, entre les rues John et Raoul-Roy, côté pair / côté sud;
- Rue Oscar-Guertin, côté pair / côté est;
- Rue Prince-de-Galles, côté impair / côté est;
- Rue Xavier, entre les adresses 2 et 20 (côté ouest) plus entre l'adresse 32 (côté est) et la rue Arthur-Croteau;
- Rue Roméo-Gendron, entre le chemin Eardley et la rue Front, côté impair / côté nord;
- Rue Arthur-Croteau, entre les rues Raoul-Roy et Xavier, côté impair / côté nord;
- Rue Beaulac, entre les rues Xavier et Lattion, côté impair / côté nord;
- Rue Patrimoine, entre la rue Franck-Robinson et Wychwood, côté impair / côté nord.

Stationnement permis en tout temps sur la rue suivante :

- Rue Raoul-Roy, entre la rue Derwin et l'usine de filtration, côté impair / côté ouest.

La Division de la voirie du Service des travaux publics est autorisée à procéder à l'installation de la signalisation réglementaire requise selon les directives de la Section de la circulation et de la sécurité routière de la Division de la planification et des services techniques du Service des infrastructures.

Le tout selon le plan numéro G05-101-01 et aux conditions suivantes :

- Respecter les normes de la signalisation routière du Québec et de la Ville de Gatineau concernant les fermetures de rues;
- Assurer une voie d'urgence en tout temps durant l'événement;
- L'organisme s'engage à fournir au Bureau des événements du Service des arts, de la culture et des lettres, deux semaines avant la tenue de l'événement, un certificat d'assurance responsabilité civile générale de 3 000 000 \$ et s'engage également à dégager la Ville de Gatineau de toute responsabilité pour dommages à autrui pouvant résulter de la tenue de l'événement et désigner la Ville de Gatineau comme assurée additionnelle sur leur police d'assurance responsabilité civile.

Adoptée

CE-2019-403

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-15 POUR UN MONTANT TOTAL DE 1 140 371,18 \$ POUR LA PÉRIODE DU 27 AVRIL AU 3 MAI 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-15 d'un montant de 1 140 371,18 \$ pour la période du 27 avril au 3 mai 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-404

ACCEPTATION DE LA LISTE DES COMMANDES C-18 POUR UN MONTANT TOTAL DE 235 210,30 \$ POUR LA PÉRIODE DU 16 AU 22 MAI 2019

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte le dépôt de la liste des commandes C-18 d'un montant de 235 210,30 \$ pour la période du 16 au 22 mai 2019.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-405

APPROBATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PA NUMÉRO 19 - ACCEPTATION DE LA LISTE DES PIÈCES DE COMPTES À PAYER PD NUMÉRO 21 - LISTE DES RÉQUISITIONS NUMÉRO 21 AINSI QUE DE LA LISTE DES EMBAUCHES NUMÉRO 19

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité approuve la liste des pièces de comptes à payer PA numéro 19, accepte les dépôts de la liste des pièces de comptes à payer PD numéro 21, la liste des réquisitions numéro 21 ainsi que la liste des embauches numéro 19 :

Numéros des listes	Descriptions	Montants	Périodes
Liste PA numéro 19	Pièces de comptes à payer	15 901,78 \$	27 au 31 mai 2019
Liste PD numéro 21	Pièces de comptes à payer	1 344 296,20 \$	27 au 31 mai 2019
Liste des réquisitions numéro 21	Pièces de comptes à payer	7 027,01 \$	27 au 31 mai 2019
Liste des embauches numéro 19	Embauche du personnel temporaire	576 324,88 \$	19 au 25 mai 2019

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019

Adoptée

CE-2019-406

SOUSSION 2019 SP 022 - ACQUISITION D'UN PROGICIEL D'ÉVALUATION FONCIÈRE

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Modellium inc. situé au 400, boulevard Jean-Lesage, bureau 260, Québec, Québec, G1K 8W1, pour la fourniture d'un progiciel d'évaluation foncière ainsi que les services nécessaires pour la réalisation des travaux d'intégration, de conversion de données et d'implantation pour un montant approximatif révisé de 2 803 952,81 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appels d'offres et sa soumission déposée le 25 février 2019, et ce, comme étant la seule soumission reçue et conforme.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
Futur FDI	1 540 691 \$	Acquisition du progiciel d'évaluation foncière
02-15100-555	203 938 \$	Service d'évaluation – Entretien de logiciel

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets de 2020 à 2024, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 30 mai 2019.

Adoptée

CE-2019-407

AUTORISATION POUR UNE OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DANS LE CADRE DU SENTIER CULTUREL 2019 VISANT TROIS ESPACES DE STATIONNEMENT DE LA RUE DE L'HÔTEL-DE-VILLE, DU 6 JUIN AU 1^{ER} OCTOBRE 2019 AFIN D'Y CRÉER UNE ZONE PIÉTONNE - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QUE le sentier culturel est un attrait ayant pour but de faire vivre une expérience enrichissante, distinctive et rassembleuse aux citoyens et visiteurs de Gatineau;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Gatineau, Tourisme Outaouais et Vision centre-ville se sont associés pour développer et mettre en place la troisième édition du sentier culturel au centre-ville;

CONSIDÉRANT QUE des travaux sont planifiés par Services Publics Approvisionnement Canada pour toute la période estivale sur la rue de l'Hôtel-de-Ville, et que ceux-ci, entraveront les trottoirs de la portion ouest de la rue;

CONSIDÉRANT QUE par souci de cohérence du Plan d'aménagement du sentier culturel, il convient d'entraver trois stationnements supplémentaires afin d'optimiser l'espace piétonnier et favoriser l'animation de l'espace Parc du Portage :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise une occupation temporaire du domaine public dans le cadre du sentier culturel en retirant les trois espaces de stationnement sur la rue de l'Hôtel-de-Ville devant les immeubles portant les numéros civiques 524, 525 et 526 pour la période du 6 juin au 1^{er} octobre 2019.

Adoptée

CE-2019-408

SOUSSION 2019 SP 116 - SERVICES PROFESSIONNELS - ÉTUDE DE PROVENANCE ET ACHALANDAGE DES FÊTES, FESTIVALS ET ÉVÈNEMENT - SERVICE DES ARTS, DE LA CULTURE ET DES LETTRES

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité adjuge un contrat à la firme Société des fêtes et festival du Québec, 4545, rue Pierre-De-Coubertin, Montréal, Québec, H1V 0B2, pour la fourniture de services professionnels d'études de provenance et d'achalandage des fêtes, festivals et événement pour un montant approximatif de 198 015,69 \$ incluant les taxes, le tout en conformité avec les documents d'appel d'offres et sa soumission déposée le 16 avril 2019, et ce, comme étant la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final après évaluation par un comité de sélection, le tout conformément à la grille d'évaluation autorisée.

Les fonds à cette fin seront pris à même les postes budgétaires suivants :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-71050-419-91342	102 976,34 \$	Administration - Bureau des événements – Autres services professionnels et administratifs
04-13493	4 904,22 \$	TPS à recevoir - Ristourne
04-13593	4 891,96 \$	TVQ à recevoir - Ristourne

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-409

AMÉNAGEMENT D'UN ESPACE ÉPHÉMÈRE AU CENTRE-VILLE DEVANT LE 75, RUE EDDY - DISTRICT ÉLECTORAL DE HULL-WRIGHT - CÉDRIC TESSIER

CONSIDÉRANT QU'une place éphémère est un espace public aménagé de manière temporaire sur une emprise de rue et que ces places se veulent des lieux de rencontre et d'animation accessibles et ouverts à tous;

CONSIDÉRANT QUE la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides, de concert avec divers commerces environnants, souhaite convertir un espace de stationnement en espace éphémère devant le 75, rue Eddy, afin de rendre l'artère commerciale de la rue Eddy plus conviviale et attrayante;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme, en partenariat avec Vision centre-ville, pilotera et assumera le coût d'aménagement de la place éphémère :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le retrait de la case de stationnement numéro 371 devant l'immeuble situé au 75, rue Eddy, et l'aménagement d'une place éphémère dans cet espace, et ce, pour la période du 15 juin au 15 novembre 2019.

Adoptée

CE-2019-410

AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR DAVE CASSIVI À UN SURCROÎT DE TRAVAIL DE 12 MOIS À TITRE DE CONSEILLER EN PLANIFICATION STRATÉGIQUE À LA DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - SERVICES DE PROXIMITÉ À LA SECTION PLANIFICATION STRATÉGIQUE

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE la Section de la planification stratégique a été autorisée à combler un surcroît de travail à titre de conseiller en planification stratégique pour une période de 12 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Dave Cassivi à un surcroît de travail à titre de conseiller en planification stratégique à la Section de la planification stratégique de la Direction générale adjointe – Services de proximité pour une période de 12 mois.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-13110-135 – Planification stratégique, performance... – Temporaires – Non syndiqués.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire suivant :

POSTE	MONTANT	DESCRIPTION
02-13110-135	74 700 \$	Planification stratégique - Performance... – Temporaires – Non syndiqués

Les virements de fonds seront effectués de la façon suivante :

POSTE	DÉBIT	CRÉDIT	DESCRIPTION
02-13110-135		74 700 \$	Planification stratégique - Performance... – Temporaires – Non syndiqués
02-13110-419	50 000 \$		Planification stratégique - Performance... – Autres services professionnels et administratifs
02-13110-411	10 000 \$		Planification stratégique - Performance... – Services professionnels et de génie
02-13115-419	14 700 \$		Gouvernance participative -Unité de coordination – Autres services professionnels et administratifs

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-411

ENGAGEMENT TEMPORAIRE DE MADAME SYLVIE CARBONNEAU À UN SURCROÎT DE TRAVAIL DE 24 MOIS À TITRE DE RESPONSABLE - INFORMATION ET PROMOTION À LA DIVISION DE L'INFORMATION ET DE LA PROMOTION - SERVICE DES COMMUNICATIONS

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires, y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des communications a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de responsable, Information et promotion pour une période de 24 mois :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'engagement temporaire de madame Sylvie Carbonneau à un surcroît de travail à titre de responsable, Information et promotion du Service des communications pour une période de 24 mois.

La date d'entrée en fonction sera déterminée par le Service des ressources humaines.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-19510-115 – Communications – Réguliers – Non syndiqués.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-412

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE AVEC L'AUMÔNIER DU SERVICE DE POLICE - MONSIEUR MARCEL LAHAIE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de renouveler l'entente avec l'aumônier du Service de police pour une période de trois ans :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité autorise le maire ou en son absence le maire suppléant et le greffier ou en son absence le greffier adjoint ou l'assistant-greffier ainsi que le directeur du Service de police à signer l'entente avec l'aumônier du Service de police, monsieur Marcel Lahaie, pour une période de trois ans, soit du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2021.

Le salaire de monsieur Marcel Lahaie sera de 21 003,84 \$ pour l'année 2019 avec un ajustement de 2 % par année pour les années subséquentes, et ce, pour la durée de la présente entente.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 02-21100-419 - Administration – Service de police - Autres services professionnels et administratifs.

Le trésorier est autorisé à prévoir aux budgets 2020 et 2021, les montants nécessaires pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CE-2019-413 **CONGÉDIEMENT - EMPLOYÉ NUMÉRO 113154**

CONSIDÉRANT QU'une enquête a été menée par les représentants de la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT les conclusions de l'enquête;

CONSIDÉRANT QUE les fautes commises par l'employé numéro 113154 ont rompu irrémédiablement le lien de confiance entre ce dernier et la Ville de Gatineau;

CONSIDÉRANT l'ensemble des faits analysés ainsi que l'état actuel de la jurisprudence en cette matière;

CONSIDÉRANT QUE les représentants du Service des ressources humaines et du service concerné entérinent les conclusions suite à l'enquête :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité entérine le congédiement de l'employé numéro 113154.

Adoptée

CE-2019-414 **AFFECTATION TEMPORAIRE DE MONSIEUR JACQUES HENRY À UN SURCROÎT DE TRAVAIL À TITRE DE COORDONNATEUR DE PROJETS À LA DIVISION DU RÉSEAU ET DES AMÉNAGEMENTS URBAINS - SERVICE DES INFRASTRUCTURES**

CONSIDÉRANT QU'en vertu du Règlement numéro 816-2017 concernant la délégation de pouvoir du comité exécutif à certains fonctionnaires y incluant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Ville de Gatineau, les dépenses en salaire associées à un surcroît de travail de plus de 100 000 \$ doivent être soumises au comité exécutif;

CONSIDÉRANT QUE le Service des infrastructures a été autorisé à combler un surcroît de travail à titre de coordonnateur de projet jusqu'au 31 mars 2020 :

PROPOSÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE ce comité accepte l'affectation temporaire de monsieur Jacques Henry à titre de coordonnateur de projets à la Division réseau et aménagements urbains du Service des infrastructures jusqu'au 31 mars 2020.

Les fonds à cette fin seront pris à même le poste budgétaire 18-15030-001 – PDI développement du centre-ville (2015-2018).

Le trésorier est autorisé à prévoir au budget 2020, le montant nécessaire pour donner suite à la présente.

Un certificat du trésorier a été émis le 10 juin 2019.

Adoptée

CÉDRIC TESSIER
Conseiller et président
Comité exécutif

M^c MARIE-CLAUDE THIBEAULT
Greffier adjoint
Comité exécutif